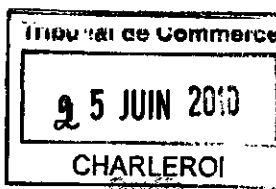


**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*10099147\***



Dénomination

(en entier) : **GYMNOS CHARLEROI**

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **Rue des Olympiades, 2 6000 CHARLEROI**

N° d'entreprise : **452.932.788**

Objet de l'acte :

**Nomination, démission et exclusion de membre effectif de l'assemblée générale**

1° L'assemblée générale du 12/03/2010 a approuvé à l'unanimité la nomination comme membre effectif de l'ASBL de :

- a) Madame Sophie BINAME, employée, née à Namur, le 16/01/1983 et domiciliée rue d'En-Dessous, 31, 6211 MELLET a accepté de réintégrer l'assemblée générale qu'elle avait quitté, pour raisons personnelles le 20 mars 2008. Elle est élue à l'unanimité
- b) Monsieur Lorenzo BIRAL, employé, né le 20/08/1960 à Trévise ( Italie) et domicilié Av. de la Cité, 54 7130 BRAY
- c) Monsieur Etienne BAUDET, ingénieur né à Charleroi le 16/09/1964 et , domicilié à rue des Glacières, 25 6001 Marcinelle.

**Modification du Conseil d'administration**

- 1° Le conseil d'administration du 18 juin 2009 a accepté la démission de Patrice ANCIAUX du poste de président de l'ASBL. Il reste administrateur du club
- 2° Pour pallier à cette défection, Cédric ANCIAUX a proposé sa candidature. Après vote à bulletin secret Cédric est élu à l'unanimité au poste de président
- 3° Le conseil d'administration du 10 septembre 2009 a accepté la démission de George VAN SNICK du poste de vice- président et d'administrateur de l'ASBL.
- 4° L'assemblée générale du 12/03/2010 a approuvé à l'unanimité la nomination comme administrateur au sein de l' ASBL de :
  - a) Madame Sophie BINAME, employée, née à Namur, le 16/01/1983 et domiciliée rue d'En-Dessous, 1, 6211 MELLET
  - b) Monsieur Lorenzo BIRAL, employé, né le 20/08/1960 à Trévise ( Italie) et domicilié Av. de la Cité, 54 7130 BRAY
- 5° Le conseil d'administration du 24 juin 2010 a officialisé, conformément au statuts, l'exclusion de Véronique HENNAU du poste d'aministrateur de l'ASBL.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature